

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie-Salle polyvalente en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier DANTEN, en suite des convocations en date du 18 juin 2020.

Etaient présents : MM. DANTEN Didier, CORREGE Stéphane, Mme CRETON Hélène, MM. DARRAS Philippe, DEVAUCHELLE Guillaume, GAMAIN Alain, GAUDEFROY Adrien, Mme LEFEBVRE Aurélie, MM. LEFEBVRE Emmanuel, LEMAIRE Christophe, Mme LEMOINE Noémie, M. LORGE Jean-Bernard, Mme MANSARD Viviane, M. OLGARD Cédric.

Absent excusé : M. DEWAILLY Frédéric a donné pouvoir à M. DEVAUCHELLE Guillaume.

Secrétaire de séance : Hélène CRETON.

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler au sujet du compte rendu du précédent Conseil Municipal en date du 05 juin 2020.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé.

Budget primitif commune - exercice 2020

Le budget primitif commune, exercice 2020, s'établit comme suit :

EXPLOITATION

Dépenses : 599 035,00 €

Recettes : 1 036 179,87 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 577 301,82 €

Recettes : 577 301,82 €

Budget commune – amortissements

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la durée d'amortissement telle qu'elle est ci-après indiquée :

Désignation du bien	Durée d'amortissement	Valeur brute	Compte
Fonds de concours voirie	1 an	25.952,00	28041512 (R) 6811 (D)
Subvention CABS Bornes recharge électrique	1 an	3.600,00	777 (R) 13918 (D)

Taxes année 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 :

- Taxe foncière (bâti) : 14,56%
- Taxe foncière (non bâti) : 21,44%

Subventions 2020

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2020 :

- Souvenir français : 150€
- Téléthon : 500€
- valeur militaire : 60€
- A2LC : 1.300€
- Coopérative scolaire : 250€
- subventions diverses : 740€

Total des subventions : 2.260€

Budget primitif assainissement - exercice 2020

Le budget primitif assainissement, exercice 2020, s'établit comme suit :

EXPLOITATION

Dépenses : 152 958,00 €

Recettes : 152 958,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 128 958,00 €

Recettes : 138 617,33 €

Budget assainissement – durée d'amortissement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la durée d'amortissement telle qu'elle est ci-après indiquée :

Désignation du bien	Durée d'amortissement	Valeur brute	Compte
Mise en conformité-crédation de regards de visite	1 an	15.686,40	28158

Clôture des régies d'encaisse et d'avance

Les compétences dans les domaines de l'école et de l'Accueil de loisirs ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme, il convient de procéder à la clôture des régies suivantes :

- régie de recettes garderie
- régie d'avance et de recettes CLSH

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite aux élections municipales il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs dans la commune.

Cette liste, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants lesquels seront choisis par le directeur des services fiscaux sur présentation d'une liste sur nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Sont proposés :

Commissaires titulaires :

HERNU Roger, FLESSELLE Jean, HENACHE Fabrice, BOUSSEMART Jean-Michel, CRETON Sébastien, WILLERVAL Albert, BERTIN Hervé, BONVARLET Pascal, DUPUIS Dominique, BALZARD Gaëtane, LEMOINE Noémie, DELOUBRIERE Noëlle.

Commissaires suppléants :

MARIETTE Gérard, CROISE Nicole, ZANARDO Serge, BARDECHE Catherine, BOXOEN Maurice, NORMAND José, DEBRAY Michel, GAMAIN Véronique, LINGIER Gérard, BACQ Jean-Philippe, DELANGHE Valérie, VIOLETTE Christine.

Après délibération, par 12 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal, adopte la liste présentée.

Questions diverses

- Monsieur le Maire : le conseil d'école s'est déroulé le 22 juin dernier.

Un courrier a été envoyé au propriétaire de champs laissés à l'abandon et causant des nuisances rue du Château afin qu'il prenne contact avec le locataire exploitant.

- Mme Hélène CRETON :

* 80% des enfants sont de retour en classe, les entrées et les sorties se font en horaires décalés.

La restructuration du dortoir a été acceptée par la CABS suite à la rencontre sur le site de l'école avec Mme SACQUEPEE et M. MARZACK, les travaux sont prévus courant juillet.

L'installation de toilettes (notamment d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite) et le remplacement de la chaudière de l'école du bas ont été envisagés. Des travaux d'aménagement du dortoir des maternelles interviendront fin juillet.

Une visite de l'école pour les nouveaux élèves en petite section est organisée par la directrice le 04 juillet prochain.

Nouveaux équipements prévus pour l'école : TBI pour la dernière classe non-équipée à ce jour, ordinateur pour la directrice, tables et chaises individuelles.

* Un élagage serait nécessaire au niveau d'un poteau électrique de la rue Jean Moulin.

- M. Cédric OLGARD a pris contact avec somme numérique afin d'avoir des informations sur la fibre. Il attend leur retour.

- M. Guillaume DEVAUCHELLE : il lui a été signalé la présence d'un véhicule gênant le passage dans le chemin de la messe.

- M. Emmanuel LEFEBVRE approuve l'initiative de la distribution du bulletin d'informations et propose qu'une parution soit faite chaque trimestre.

Un groupe de travail est créé et composé de : Aurélie LEFEBVRE, Noémie LEMOINE et Hélène CRETON.

Chaque élu, dans son domaine, pourra faire parvenir un article.

- Mme Aurélie LEFEBVRE : les barrières de l'école donnant sur le chemin latéral sont rouillées ainsi que le parking à vélos.

Un élagage serait nécessaire à hauteur de l'école, chemin latéral.

Le panier de baskets est à receler et peut être à remplacer.

Les tables de l'aire de loisirs sont trop éloignées de l'aire de jeux.

Rappel des horaires de mise à disposition de la salle polyvalente notamment la nuit (plus de musique ni de manifestations sonores) : après 2h30 pour les associations et après 22h30 pour les autres bénéficiaires.

Rappel des tarifs de concession au cimetière : 150€ pour 30 ans et 210€ pour 50 ans.

La séance est levée à 22 heures 40.